

LES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM DANS L'ÉCONOMIE ET LA SOCIÉTÉ ARLÉSIENNE DES XIV^e ET XV^e SIÈCLES

Les historiens se sont déjà intéressés à plusieurs reprises à la présence des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Arles. L'abbé Chailan a publié en 1908 un ouvrage intitulé *L'ordre de Malte dans la ville d'Arles* et Gérard Gangneux, en 1979, un livre consacré à *L'ordre de Malte en Camargue du XVII^e au XVIII^e siècle*¹. Ces deux publications concernent l'époque moderne. En revanche, les trois commanderies des hospitaliers d'Arles à l'époque médiévale n'ont fait jusqu'ici l'objet d'aucune étude d'ensemble. Deux d'entre elles, celle de Saliers et celle dite *olim Templi* appelée plus tard Sainte-Luce, ont appartenu jusqu'en 1312 à l'ordre du Temple : leur origine et leur essor ont été étudiés par J.-A. Durbec². La formation de la troisième, celle de Saint-Thomas de Trinquetaille, peut être observée grâce au *Cartulaire de Trinquetaille* édité par Paul Amargier³. Georges Duby cite à plusieurs reprises ces trois commanderies dans deux articles célèbres consacrés aux 33 commanderies dépendant du Grand Prieuré de Saint-Gilles en 1338⁴. Elles sont aussi présentes dans différents chapitres de ma thèse *Arles à la fin du Moyen Âge*⁵.

1. Abbé M. CHAILAN, *L'ordre de Malte dans la ville d'Arles*, Bergerac, 1908 et G. GANGNEUX, *L'ordre de Malte en Camargue du XVII^e au XVIII^e siècle*, Grenoble, 1979.

2. J.-A. DURBEC, « Les Templiers en Provence. Formation des commanderies et répartition géographique de leurs biens », *Provence Historique*, 1959, pp. 3-37 et 65-125.

3. P. AMARGIER, *Cartulaire de Trinquetaille*, Aix-en-Provence, 1972.

4. G. DUBY, « Techniques et rendements dans les Alpes du Sud en 1338 », *Annales du Midi*, 1958 ; pp. 403-419, et « La seigneurie et l'économie paysanne dans les Alpes du Sud en 1338 », *Études Rurales*, 1951, pp. 5-36.

5. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Aix-en-Provence, 1986.

Cette communication se propose de reprendre de façon plus synthétique l'examen de ces trois maisons et de montrer à travers les différentes enquêtes de 1338, 1373, 1460 et 1469, à travers les livres aux contrats conservés dans le fonds 56 H. des archives départementales des Bouches-du-Rhône, à travers les registres de notaires et les procès-verbaux des délibérations communales d'Arles la place des hospitaliers dans l'économie et la société arlésiennes des XIV^e et XV^e siècles⁶. Du XIV^e au XVIII^e siècle, les possessions de l'Hôpital semblent être restées inchangées. Or, au XVIII^e siècle, on a pu calculer qu'il possédait plus de 9000 hectares⁷ :

- 5200 hectares de coussouls en Crau : 14,1% de la superficie de ce quartier.
- 134 hectares dans le Trébon : 4% de la superficie.
- 1432 hectares dans le Plan du Bourg : 15,7% de la superficie.
- 2396 hectares en Camargue : 15 % de cette zone.

Un document de 1687 révèle qu'à cette date les biens des gens d'Eglise et des ordres religieux sont estimés à 1.306.965 livres, ceux des seuls hospitaliers à 813.750 livres, loin devant ceux du chapitre Saint-Trophime (146.000 livres) et de l'archevêque (102.500 livres)⁸.

Ces données chiffrées très tardives reflètent la réalité du bas Moyen Age. Aux XIV^e et XV^e siècles, l'Hôpital est le plus grand propriétaire foncier arlésien.

L'enquête de 1338 permet de voir en quoi consiste cette richesse. Les dîmes en sont absentes. Les revenus attachés à la possession du ban ne représentent qu'une part infime des recettes : 0,3% pour Saint-Thomas (1/8 du *Portus* de Fourques), 0,8% pour la maison du Temple (seigneurie et justice de Lansac dans le Trébon et un moulin), 9% pour Saliers (une part du péage d'Albaron et la seigneurie de Boismeaux). Les recettes provenant des tenures (cens, tasques, lods et trézains) sont peu importantes : 6% pour Trinquetaille, 1,9% pour le Temple, 13% pour Saliers. L'essentiel est constitué par d'immenses réserves. On y trouve :

- Onze *affars*, c'est-à-dire ensembles de terres, de pâtures et souvent de paluns groupés autour d'un mas : un en Crau à Castillon, un dans le Trébon à Lansac, trois dans le Plan du Bourg à la Route, à Boisviel et à Mas-Thibert, six en Camargue à Paulon, Saliers, Auricet, Port Arnaud, Mourefrech et Gimeaux.

6. A.D. Bouches-du-Rhône 56 H 123, enquête de 1338 ; 124, enquête de 1460 ; 3098-3101 livres aux contrats, commanderie de Sainte-Luce ; 3237-3244 livres aux contrats, commanderie de Trinquetaille. A.D. Bouches-du-Rhône B 1202, enquête sur les biens ecclésiastiques de 1469. Archives vaticanes, Instrumenta Miscellanea 5851 visite des commanderies de l'Hôpital de 1373. Archives communales d'Arles BB1-BB6 délibérations communales 1426-1513.

7. G. GANGNEUX, op. cit., p. 16.

8. Ibidem, p. 19.

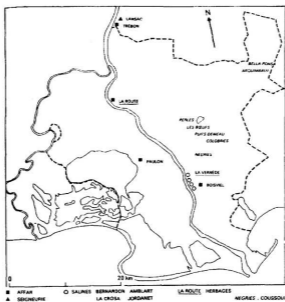
- Dix neuf *coussouls* en Crau, pâturages couverts de cailloux, terrains de parcours des ovins en hiver.
- De vastes zones de pâturages humides dans les terres du delta (*pasturas* ou *herbagia*) en particulier dans le Plan du Bourg à la Route, la Vernède et la Favouillane.
- Des zones de bois, des terrains de chasse, des zones aquatiques utilisées pour la pêche.
- Enfin cinq salines au sud du Plan du Bourg dans le quartier dit de la Vernède. L'une appartient à Saint-Thomas de Trinquetaille (la saline dite « de l'Hôpital »), les quatre autres à la maison du Temple (La Crosa, Jordanet, Bernadon, Amblart).

L'immense patrimoine des hospitaliers est à l'image du territoire d'Arles : de fertiles terres labourables, des herbages humides, des zones sèches et caillouteuses, des marais et des étangs, des bois d'ormes, d'aulnes, de saules et d'osiers le long des roubines et dans les îles du fleuve, des salines, quelques parcelles de vignes et de jardins. L'enquête de 1338 montre que, dans l'ordre, ce sont l'exploitation des terres à blé des *affars*, la location des vastes zones incultes (bois, pâturages, étangs et marais) et les salines qui fournissent les revenus les plus importants. Au total, ces immenses réserves apportent 78% des recettes à Saliers, 93% à Saint-Thomas de Trinquetaille, 97% à la maison du Temple. L'importance de cet apport fait l'originalité des commanderies arlésiennes dépendant du Grand Prieuré de Saint-Gilles. Si on prend en compte le nombre de frères et de donats, elles ne se classent qu'aux 11^e, 14^e et 28^e rangs après celles de Manosque, d'Aix, du Poët-Laval, de Beaulieu, de Puimoisson... Si on ajoute aux frères et aux donats les domestiques et les hommes qui travaillent la terre, les trois maisons d'Arles ne sont encore qu'aux 4^e, 10^e et 22^e places. C'est leur richesse foncière qui leur donne une place à part.

L'une d'entre elles, celle de Saliers, fait preuve en 1338 d'un dynamisme certain. Georges Duby fait remarquer qu'à cette date, les hospitaliers par attachement sentimental à la terre et contrairement à leur intérêt bien compris répugnent à abandonner l'exploitation directe de leurs réserves⁹. A Arles, Saint-Thomas de Trinquetaille et le Temple consacrent ainsi plusieurs centaines d'hectares à la culture des blés en utilisant des domestiques agricoles employés à demeure et de très nombreux travailleurs saisonniers. Une des rares maisons de l'ordre à avoir choisi de confier la plus grande partie de ses terres en facherie est celle de Saliers. L'expérience est concluante. La culture des blés à Saliers, grâce au système de la facherie, rapporte trois fois plus que sur les *affars* de Saint-Thomas de Trinquetaille. L'avenir est à l'abandon de l'exploitation directe. Le précepteur de Saliers l'a compris.

9. G. DUBY, « La seigneurie et l'économie »...

Les possessions des hospitaliers :
La commanderie du Temple



La commanderie de Saint-Thomas-de-Trinquetaille



Les possessions des hospitaliers

La commanderie de Saliers



Les événements des XIV^e et XV^e siècles ont précipité cette évolution à Arles comme ailleurs et pour les hospitaliers comme pour les autres grands seigneurs ecclésiastiques. Les hospitaliers sont les victimes des malheurs du temps, de la peste et de la guerre. L'enquête de 1373 et d'autres sources postérieures révèlent la gravité de la crise :

- En 1373, les effectifs des frères se sont effondrés. Ils sont passés de 43 à 15 (pour le Temple de 20 à 4, pour Saint-Thomas de Trinquetaille de 18 à 6, seule Saliers est restée stable avec 5 frères).
- En 1373, des six *affars* de Trinquetaille trois, les plus lointains et les moins importants sont abandonnés ; celui de Gimeaux est toujours exploité en faire-valoir direct ; les deux autres sont passés au système de l'arrentement, c'est-à-dire du fermage. On peut faire la même constatation pour le Temple : deux *affars* sont abandonnés, laissés en friches ; celui de Paulon est donné à rente (les enquêteurs précisent qu'une partie des terres ont été perdues à cause des inondations et que l'équipement du mas a été détruit au cours de la guerre du duc d'Anjou (1367-1368). Les mêmes constatations sont faites à Saliers¹⁰.

10. « *Interrogatus si habet aliqua laboria dixit quod sic duo vel tria que perdurtur propter inundationes aquarum Rodani, est autem unum laborium vocatum Paulon scitum in*

- Les cens rentrent mal, un grand nombre de terres ayant été abandonnées dès le lendemain de la peste de 1348.
- Les précepteurs et les frères abandonnent le territoire et se réfugient à l'intérieur des murs. Le commandeur de Trinquetaille acquiert successivement trois maisons dans la paroisse Saint-Julien en 1358, 1361 et 1392¹¹. Celui de Saliers fait de même ; sa résidence urbaine confronte celle du commandeur de Trinquetaille. Le commandeur du Temple résidait déjà dans la ville. Il a pour hôte un personnage d'importance : les enquêtes de 1373 et 1460 signalent la présence dans sa maison du grand prieur de Saint-Gilles¹².

Les hospitaliers ont réagi face à ces difficultés. Il y a eu de leur part des efforts de reconstruction, mais jamais il n'y a eu un retour à la situation de 1338.

- Dès 1350-1352, le précepteur de Trinquetaille essaie de remettre en culture des terres en Camargue aux lieux-dits Las Compras et la Sacrestane¹³. Au total, dans ce domaine, le bilan a été très négatif. Les enquêteurs de 1469 en font le constat. Pour la commanderie de Saint-Thomas de Trinquetaille sont inscrits 72 cens, mais face aux noms de huit tenanciers figure la mention « *non solvit* ». Pour celle de Saliers, il est indiqué que 42 tenanciers sur 78 refusent de payer leurs cens. Le frère de la maison du Temple interrogé reconnaît encaisser 45 cens sur 98, mais il ajoute : « *Item dixit habere multos alios census de quibus non potest habere satisfactionem ut constat per recitationes antiquas dicte preceptorie* »¹⁴.

- Les hospitaliers font reconstruire leurs mas détruits. En 1399 la reconstruction de celui du Trébon, en 1413 celle de Masthibert est confiées à des maçons juifs¹⁵. Pour remettre en valeur les terres les plus lointaines et les plus difficiles à travailler, pour encourager des agriculteurs à les prendre, ils les confient à des laboureurs par des baux de très longue durée. Un exemple : en 1417, Johan Bérenger laboureur prend à rente l'île de la Vernède pour 29 ans¹⁶.

Camarguis territorii Arelatis quod laborant, sed est valde longe a civitate Arelatis et dictam domum non habere statum hic est averia propter guerra ducis Andegavie neque habet utencilia hospitii » ; en outre le précepteur du Temple déclare : « *per duos annos dixit quod nullus fructus percepit in occasione guerre predictae* » A Saliers, il est dit : « *propter guerram ducis Andegavie, quia laborium fuit omnino perditum et hospitia omnia dicte domus destructa* »

11. Abbé M. CHAILAN, op. cit., p. 6.

12. Dans l'enquête de 1460 (AD Bouches-du-Rhône 56H 124, f° 113 v°) on dit la commanderie du Temple « *que tient Monseigneur de Saint-Gilles* ».

13. AD BDR 5G M 3237.

14. AD BDR B 1202.

15. AD BDR, 56 H 3098, f° 24-25 pour le mas de Trébon en 1399, et 56 H 3241 pour Masthibert en 1413.

16. L. STOUFF, op. cit., p. 320.

• La transformation la plus importante concerne le mode d'exploitation des terres labourables. L'exploitation directe est presque totalement abandonnée. En 1469, toutes les terres du Temple sont données à rente, toutes celles de Saint-Thomas de Trinquetteille et 80% de celles de Saliers sont confiées en facherie. Les hospitaliers ont su s'adapter. Chez eux comme chez les autres grands propriétaires arlésiens, le fermage et le métayage triomphent. En définitive, cela aboutit à une diminution des recettes tirées des *affars*. Partout les surfaces consacrées aux blés en 1469 sont sensiblement inférieures à celles de 1338. En outre, la facherie est un bail extrêmement favorable au preneur au XV^e siècle : sur les terres de Saliers en 1338, les fachiers versaient la moitié de la récolte ; en 1469, le quart.

Les commanderies arlésiennes de l'Hôpital restent de gros producteurs de grain, mais d'autres ressources déjà très importantes en 1338 tiennent la première place : la vente des pâturages et la production du sel. Les herbages du Plan du Bourg et de Camargue, les coussouls de la Crau sont chaque année ou tous les deux ou trois ans « vendus », c'est-à-dire loués à des éleveurs. Depuis la fin du XIV^e siècle, les salines situées au nord du Vaccarès ont cessé leur production et seules demeurent en activité les cinq salines des hospitaliers, puis quatre d'entre elles. Ils ont de fait le monopole de la production du sel à Arles.

Non seulement il y a eu une diminution de certaines ressources, mais la gestion des commanderies ne donne plus l'image de la gestion rationnelle de 1338. La géographie, la belle organisation de 1338 n'ont pas résisté à la crise du bas Moyen Âge. En 1460, la maison du Temple est tenue par le grand prieur de Saint-Gilles. Celle de Saliers est unie à celle de Fos et à l'enquêteur on répond que Saliers ne peut être donnée à rente qu'avec Saint-Thomas de Trinquetteille. Les maisons de Saliers et du Temple sont en mauvais état et doivent être réparées. De Saliers il est écrit : « *Premièrement avons visité l'église laquelle nous avons trouvé mal réparée et aussi mesmes avons visité la mayson laquelle est fort vieille et bien détruite* » Faute de réparations : « *la dite mayson viendrait en ruine et totale perdition* »¹⁷.

Malgré les difficultés, l'impression retirée des sources est que l'Hôpital à Arles est aux XIV^e et XV^e siècles une grande puissance économique. Les livres aux contrats conservés pour les commanderies de Trinquetteille et du Temple montrent que les hospitaliers touchent à presque tous les domaines de l'économie arlésienne :

- Les gardians, les bergers, les nourriguiers ont besoin de pâturages pour leurs troupeaux de chevaux, de bovins, d'ovins. Ils s'adressent aux hospitaliers. Sans leurs terrains de parcours, l'intense activité pastorale des Arlésiens serait impossible.

17. AD BDR, 56H 124, f° 112.

- Les pêcheurs, les chasseurs, les boscadiers recourent aux étangs, aux roubines, aux bois de l'Hôpital.
- Au XV^e siècle, les grands convois chargés de sel remontant le Rhone et passant sous les murs de la ville viennent des salines de l'Hôpital. A la fin du XIV^e siècle, elles sont tenues à ferme par des Florentins d'Arles ou d'Avignon (Soderini, Benini, Altovitis) ; aux XV^e siècle, par des marchands de Valence et de Lyon (Jean et François de Genas, Jean Pluvier, Jean Balma, Jean Clary, Barthélémy de Villars) ainsi que par des Arlésiens et des hommes des Saintes-Maries de la Mer.
- Les *fanguelaiyres*, terrillons, pionniers travaillent à curer les roubines et à réparer les levées protectrices des terres des Hospitaliers.
- Les laboureurs et les nobles prennent à rente ou en facherie les *affars* de l'Hôpital.

Affars et pâturages donnent lieu à une véritable spéculation. Des marchands, des nobles les prennent à ferme, puis les concèdent à leur tour en facherie à des laboureurs ou les sous-louent à des nourriguiers. Autour des hospitaliers, il y a une intense activité économique à laquelle participent tous les groupes sociaux et professionnels. Pour reprendre un mot détestable dont on use et abuse aujourd'hui : dans l'Arles du bas Moyen Age, les hospitaliers sont « incontournables ».

Certains d'entre eux se conduisent parfois plus en « hommes d'affaires » qu'en religieux. En 1405, un frère achète au précepteur de sa commanderie une quantité de grain si importante qu'elle ne peut être destinée à sa seule consommation : le religieux est dans ce cas marchand de blé. On voit tel autre frère prendre à rente du même précepteur un bois destiné à être défriché et mis en culture : l'hospitalier est dans ce cas entrepreneur de culture. En 1398, deux religieux s'affrontent. Le précepteur de Saliers accuse un frère d'avoir détourné l'argent provenant de la vente de 270 setiers de froment. Celui-ci reconnaît avoir utilisé les 200 florins pour ses affaires personnelles notamment pour l'achat d'un cheval et pour couvrir les frais occasionnés par un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle¹⁸.

La situation de frère de l'Hôpital doit paraître confortable et enviable à d'autres religieux. Un acte curieux du 3 mars 1431 montre deux Carmes du couvent d'Arles qui déclarent *être de condition fragile et ne plus pouvoir supporter la règle du dit couvent trop sévère* ». Ils demandent à entrer dans l'ordre des hospitaliers. Le frère provincial déclare ne pouvoir accepter leur requête, car on ne peut quitter l'ordre des carmes que pour entrer chez les châtreaux. Il est décidé de soumettre la question au pape. Or ils paraissent avoir obtenu gain de cause : quelques années plus tard ils passent un acte

18. AD BDR, 56H.

au nom de l'Hôpital¹⁹. Un autre témoignage va dans le même sens : Bertrand Monge précepteur de Saliers en 1382 avait d'abord été moine de Montmajour²⁰.

Une question peut se poser à propos des liens entre l'Hôpital et la société arlésienne : les hospitaliers recrutent-ils dans la population locale ? Quelques familles nobles voient certains de leur membres entrer dans l'ordre : deux Monge, deux Porcellet, deux Romieu, trois Cays. En 1338, plusieurs donats paraissent appartenir à des familles locales : Montolieu, Porcellet, Claret, Raynaud, Arlatan. Mais l'impression qui ressort de l'étude des hospitaliers des XIV^e et XV^e siècles est plutôt celle d'hommes étrangers à la ville. L'étude des testaments le confirme : il n'y a pas de legs fait à des fils, à des frères, à des neveux appartenant à l'ordre. Les liens entre l'Hôpital et société urbaine sont autres. Certains hospitaliers nommés à la tête des commanderies arlésiennes pourraient bien avoir amené dans leurs bagages des frères ou des neveux qui auraient été la souche de familles de l'aristocratie arlésienne. Bertrand Cays, Jacques Monge, Antoine Balp semblent avoir été dans ce cas.

Pour l'historien, la façon classique de mesurer le rayonnement d'une église, d'un monastère, d'une communauté religieuse est d'étudier les élections de sépulture et les legs *pro remedio animae* en faveur de ces établissements ecclésiastiques dans les testaments. Quelques 3000 testaments ont été étudiés entre 1375 et 1475. Alors que les Arlésiens n'oublient ni leurs paroisses, ni les chanoines de Saint-Trophime, ni les moniales de Saint-Césaire, ni les couvents de mendiants, ils ignorent les hospitaliers : aucun Arlésien, homme ou femme, ne leur fait de legs ni ne demande à être enseveli chez eux. Le témoignage des testaments des XIV^e et XV^e siècles est éloquent, mais dès le XIII^e siècle, les testateurs manifestent une totale indifférence à leur égard. Il y a sans doute là le reflet de l'hostilité à l'égard des ordres religieux militaires, templiers et hospitaliers, qui s'est manifestée au temps du consulat, dans la période de lutte pour l'émancipation urbaine. En 1225-1228, des mesures sont prises contre l'extension de leurs pâturages et 1247 de véritables expéditions sont menées contre leurs possessions²¹. En tous cas, au XV^e siècle, l'Hôpital n'est pas une communauté religieuse pour laquelle on a une dévotion particulière, mais plutôt une grande puissance foncière

19. AD BDR, 404E 169, acte du 3 III. 1431 (N.5) - intitulé : « *Instrumentum exeundi a conventu fratrum Beate Marie de Monte Carmeli et se transferendi un ordine Sancti Johannis Jerusalem Arelatis pro fratribus Jacobo Pellenqui et Anthonio Calonsii* ». Les deux frères déclarent : « *exponentes seu fore de presenti in religione predicta Carmelitarum Arelatis et in conventu ejusdem et diu est fuisse et cum ipsi sunt fragili conditionis non possuntque pati se sustimere regulam dicti conventus nimis strictam* ».

20. Abbé M. CHAILAN, op. cit., p. 249.

21. E. ENGELMANN, *Zur städtischen Volksbewegung in Sudfrankreich. Kommunefreiheit und Gesellschaft. Arles 1200-1250*, Berlin, 1959, p. 161-162.

avec laquelle il faut compter. Une dernière illustration de cette réalité est fournie par les relations entre les autorités urbaines et les hospitaliers. Les syndics et les membres du conseil demandent aux moines de Montmajour d'apporter leurs reliques en procession dans l'espoir d'obtenir la pluie, ils demandent à plusieurs reprises aux moniales de Saint-Césaire un strict respect de la clôture, aux religieux mendiants ils demandent de fournir des prédicateurs pour le Carême et de veiller à la présence dans leurs couvents de maîtres en théologie.

Les seuls rapports qu'ils ont avec les hospitaliers concernent les impôts perçus sur le grain produit par leurs affaires et l'entretien des levées. A maintes reprises des propriétaires de Camargue et les syndics se plaignent. En 1441, au cours de la séance du conseil, il est dit « *les levées de Camargas Majors sont brisées et détruites, levées que le précepteur de Saliers était tenu de réparer à ses frais* ». En 1470, on décide de poursuivre devant la Cour royale « *Rostan de Berre administrateur et gouverneur de la préceptorie de Salier, qui par sa négligence et sa faute n'a pas fait fermer en temps opportun, comme il devait le faire les levées de Camargue* »²².

Les hospitaliers des trois commanderies d'Arles dont les maisons sont situées au cœur de la cité de part et d'autre de l'actuelle rue du Grand Prieuré, jouent un rôle considérable dans l'activité économique et la vie quotidienne des Arlésiens. Ils n'en ont aucun dans leur vie religieuse. A leurs yeux, ils sont, beaucoup plus que des religieux, de très grands propriétaires fonciers.

Louis STOUFF

22. Arch. comm. Arles, BB2 f°293 entre autres.